

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2463

AMENDEMENT

présenté par
Mme Pantel et M. Maudet

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	0	30 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	30 000 000	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une hausse de 30 millions d'euros pour financer le dispositif des pactes capacitaires.

Initiés en 2019 et consacrés à l'article L. 742-11-1 du code de la sécurité civile par la loi « Matras » du 25 novembre 2021, les pactes capacitaires sont des conventions pouvant être conclues par l'État, les collectivités territoriales et les SIS au niveau départemental afin de financer l'acquisition de matériel rares ou spécifiques, acquis par les SIS, pour améliorer la réponse de sécurité civile.

Dotée de 22 millions d'euros dans le PLF pour 2026, l'enveloppe consacrée aux pactes capacitaires est en baisse de plus de 54 % par rapport au PLF pour 2025 (48,6 millions d'euros), alors qu'il s'agit là d'investissements essentiels pour faire face aux risques issus du changement climatique, notamment l'intensification du risque incendie et des inondations.

C'est pourquoi cet amendement propose de pérenniser le dispositif des pactes capacitaires à hauteur de 30 millions d'euros, répartis entre la lutte contre les feux de forêts d'une part (15 millions d'euros), et les risques nouveaux et les inondations d'autre part (15 millions d'euros : systèmes de pompes lourdes, drones, capteurs et radars d'observation et de surveillance, etc.).

Pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement abonde l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » du programme 161 « Sécurité civile » de 30 000 000 euros, en minorant l'action 1 « Ordre public et protection de la souveraineté » du programme 176 « Police nationale ». Ses auteurs invitent le Gouvernement à lever le gage.